

Conseil des ministres du 13 décembre 2013

PARTICIPATION BELGE À LA 17E RECONSTITUTION DES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi approuvant la participation de la Belgique à la 17e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (International Development Association - IDA17).

Cette reconstitution des ressources porte sur la période 2014-2017 et s'élève à 393,05 euros après réduction. La part traditionnelle et officielle de la Belgique correspond à 1,55 % des contributions des donateurs à laquelle s'ajoute une part de 1,71 % pour les composants allègement de la dette PPTTE, compensation des dons et apurement des arriérés financiers.

L'Association internationale de développement est une filiale du Groupe de la Banque mondiale. Celle-ci a été créée en 1960 pour soutenir le développement économique et social des pays le plus pauvres par l'octroi de crédits concessionnels et de dons. L'Association internationale de développement a pour objectif principal la lutte contre la pauvreté, conformément aux "objectifs de développement millénaire" des Nations Unies.

Au cours des négociations, un cadre stratégique a été élaboré pour la 17e reconstitution des ressources, qui s'inscrit dans le prolongement de la nouvelle stratégie du Groupe Banque mondiale. Cette stratégie soutient la réalisation de deux objectifs généraux :

- l'éradication de l'extrême pauvreté par la réduction du pourcentage de personnes subsistant avec 1,25 USD par jour à 3% de la population mondiale en 2030,
- la promotion du bien-être partagé en favorisant la croissance des revenus de 40% des plus pauvres parmi la population de chaque pays.